

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 5 octobre 2022

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce cinquième jour du mois d'octobre 2022, dès 19 h 30, et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Mei-Lin Yee, Liliane Besner et Martine André ainsi que Messieurs les conseillers David Yee, Gilles Massey et Jacques Ostiguy tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe par intérim, sont également présentes. Me Paradis agit en tant que secrétaire de cette séance.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2022-10-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La greffière dépose l'ordre du jour et la modification suivante est apportée par le conseil municipal :

- Report du point 10.3 – Octroi de contrat et autorisation de paiement – Les entreprises A Théorêt inc. – L'arrosage, l'entretien et le déneigement des patinoires

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 5 octobre 2022.

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2022 modifié, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

3.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour de la section 3.

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022
- 6.2 Création et mise sur pied – Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 6.3 Dépôt de la correspondance

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 7.

8. FINANCES

- 8.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Septembre 2022
- 8.2 Dépôt audit de conformité – Rapports financiers
- 8.3 Correction - Résolution 2022-08-118 – Affectation d'un montant de l'excédent affecté vers le budget courant

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Robert Daoust et fils inc. – Collecte, transport des matières organiques pour 2023
- 10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Paysagement Trottier inc. – Déneigement des bornes-fontaines et de la purge
- 10.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Les entreprises A Théorêt inc. – L'arrosage, l'entretien et le déneigement des patinoires – **Point reporté**
- 10.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement – La Moppe Magique – Entretien et coupe de gazon
- 10.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement – La Moppe Magique – Service de travaux d'entretien ménager pour les années 2022-2024
- 10.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement – La Moppe Magique – Contrat d'entretien général 2022-2023
- 10.7 Autorisation – Acquisition de bacs bruns de 240 litres pour la collecte des matières organiques
- 10.8 Ratification octroi de contrat et autorisation de paiement – Entreprise S. Besner – Réparation de bris d'aqueduc

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 11.1 Nomination et renouvellement de mandat au Comité consultatif d'urbanisme
- 11.2 Création – Comité environnement

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Ordre de changement et autorisation de paiement – Éditions Vaudreuil – Impression du livre De Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac
- Autorisation de signature – Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges et Musée régional de Vaudreuil-Soulanges- Entente de consignment

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 13

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Appui – Demandes des producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire :

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Est-ce que la Municipalité fera quelque chose pour la coupe à blancs et l'écoulement de l'eau derrière les terrains des rues des Tilleuls et Besner?
- Est-ce possible de mettre en place un système de prise de notes pour effectuer des suivis suite aux appels des citoyens?
- Est-ce que la cage à marmotte a été commandée?
- Est-ce que le conseil donnera des nouvelles sur le boisé?

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

- Est-ce que l'inspecteur municipal est au courant qu'il y a une fuite d'eau sur la rue des Rigolets?

GREFFE

2022-10-145 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-146 CRÉATION ET MISE SUR PIED – COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre sur pied un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE le comité relèvera de la direction générale;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

DE CRÉER le comité sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels;

QUE le comité sera composé de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim et de l'adjointe administrative – Service aux citoyens;

QUE les responsabilités et le rôle de ce comité sont ceux définis à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
27 septembre 2022	Municipalité de Saint-Polycarpe	Terminaison de l'entente intermunicipale pour le partage des ressources administratives / Extrait 2022-09-178	Jean-Yves Poirier, maire

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

FINANCES

2022-10-147

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS – SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer du mois de septembre 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par le conseiller Gilles Massey
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer du mois de septembre 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 324 168,33 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	182 009,56 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	121 997,48 \$
Salaires nets	20 161,29 \$
TOTAL	324 168,33 \$

Madame André demande le vote :
Pour : D.Yee, M-L. Yee, G.Massey et J.Ostiguy
Contre : M.André et L. Besner
Monsieur le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

2022-10-148

DÉPÔT AUDIT DE CONFORMITÉ – RAPPORTS FINANCIERS

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, les rapports de la Commission municipale du Québec doivent être déposés à la première séance du conseil dès leur réception;

CONSIDÉRANT QUE la *Commission municipale du Québec* a procédé à des travaux d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers, et ce, pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants;

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

2022-10-149

CORRECTION – RÉOLUTION 2022-08-118 – AFFECTATION D'UN MONTANT DE L'EXCÉDENT AFFECTÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2022-08-118;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer des corrections au niveau du libellé de celle-ci pour les mentions suivantes :

CONSIDÉRANT la dépense dans l'excédent affecté de 10 000 \$ pour la production du livre du 100e anniversaire et que cette dépense a eu lieu;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT la dépense dans l'excédent affecté de 4 462 \$ pour des services d'urbanisme et que des travaux ont été effectués à cet effet au niveau de la concordance règlementaire;

CONSIDÉRANT la dépense dans l'excédent affecté de 5 656 \$ a été prévu pour la réparation de vannes d'aqueduc et que ces travaux ont été réalisés par la firme Hydra Spec;

CONSIDÉRANT la dépense dans l'excédent affecté de 30 000 \$ pour l'acquisition du parc luminaire par Hydro-Québec;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

DE CORRIGER la résolution 2022-08-118 conformément au libellé ci-haut;

D'AUTORISER le paiement qui totalise 50 118 \$ à même l'excédent affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

SERVICES URBAINS

2022-10-150

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ROBERT DAOUST ET FILS INC. – COLLECTE, TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR 2023

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques prendra fin le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'à compter de 2024, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac délèguera sa compétence pour la gestion des matières organiques sur son territoire à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix pour la collecte et le transport des matières organiques de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées à trois entreprises;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé leur soumission suivante dans les délais prescrits :

Soumissionnaire	Offre de prix total (taxes incluses)
Robert Daoust et fils Inc	75 542,83 \$
Transport Rolland Chaperon	84 898,35 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Robert Daoust et fils inc;

Il est proposé par le conseiller David Yee,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Robert Daoust et fils Inc. pour la collecte et le transport des matières organiques pour l'année 2023 selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer à l'entreprise Robert Daoust et fils Inc. un montant maximal de 75 542,83 \$ taxes incluses à même le budget d'opération.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-151

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT –
PAYSAGEMENT TROTTIER INC. – DÉNEIGEMENT DES BORNES-
FONTAINES ET DE LA PURGE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à des demandes de prix pour le déneigement des bornes-fontaines et de la purge pour l'année 2022-2023 avec une année optionnelle pour 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées à cinq entreprises;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Paysagement Trottier inc.;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Paysagement Trottier inc. le déneigement des bornes-fontaines et de la purge pour l'année 2022-2023 selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer à l'entreprise Paysagement Trottier inc. un montant maximal de 6 726,04 \$ taxes incluses à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LES
ENTREPRISES A THÉORÉT INC. – L'ARROSAGE, L'ENTRETIEN ET LE
DÉNEIGEMENT DES PATINOIRES**

Point reporté

2022-10-152

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LA MOPPE
MAGIQUE – ENTRETIEN ET COUPE DE GAZON**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à des demandes de prix pour l'entretien et la coupe du gazon pour les années 2022-2024 avec une année optionnelle pour 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées à six entreprises;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise La Moppe Magique;

Il est proposé par le conseiller David Yee,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise La Moppe Magique pour l'entretien et la coupe du gazon pour les années 2022-2024 selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer à l'entreprise La Moppe Magique un montant maximal de 13 000 \$ taxes incluses à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

2022-10-153

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LA MOPPE
MAGIQUE – SERVICE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES
ANNÉES 2022-2024**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à des demandes de prix pour le service de travaux d'entretien ménager pour les années 2022-2024;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées à quatre entreprises;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services du plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise La Moppe Magique;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise La Moppe Magique le service de travaux d'entretien ménager pour les années 2022-2024, rétroactivement au 1^{er} octobre 2022, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer à l'entreprise La Moppe Magique un montant maximal de 34 711,05 \$ taxes incluses à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-154

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LA MOPPE
MAGIQUE – CONTRAT D'ENTRETIEN GÉNÉRAL 2022-2023**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de prix pour le service de travaux d'entretien général pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT l'expérience et la disponibilité de l'entreprise La Moppe Magique;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise La Moppe Magique;

Il est proposé par le conseiller David Yee,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise La Moppe Magique le service de travaux d'entretien général 2022-2023, rétroactivement au 1^{er} octobre 2022, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer à l'entreprise La Moppe Magique un montant maximal de 17 645,25 \$ taxes incluses à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

2022-10-155

AUTORISATION – ACQUISITION DE BACS BRUNS DE 240 LITRES POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-087 déléguant la compétence de la collecte et transport des matières organiques à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'en vue d'optimiser la collecte des matières organiques sur le territoire, l'acquisition de bacs de 240 litres permettra d'inclure les résidus verts dans la collecte des matières organiques, de réduire le nombre de collectes en période hivernale et de favoriser la collecte automatisée;

CONSIDÉRANT que les bacs de 240 litres permettent d'inclure une plus grande quantité de matières organiques, incluant les résidus verts qui représentent près de 75% des matières organiques générées, et que ces bacs ont l'avantage d'être plus stables, plus visibles et de mieux se transporter;

CONSIDÉRANT QUE les collectes automatisées sont de plus en plus favorisées par les collecteurs de matières résiduelles puisqu'elles nécessitent moins de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la subvention du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) permet un remboursement de 33 1/3 % sur un montant maximal de 100 \$/bac;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

DE PERMETTRE l'acquisition d'environ 500 bacs de 240 litres pour la collecte des matières organiques et de prévoir les montants nécessaires au budget 2023;

D'AUTORISER la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres regroupé pour l'acquisition, la distribution et la gestion des bacs de matières organiques de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-156

RATIFICATION DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTREPRISE S. BESNER – RÉPARATION DE BRIS D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réparation de la borne-fontaine et de sa vanne d'isolement sur réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la fuite d'eau occasionnait des frais sur la facture d'eau;

CONSIDÉRANT la température hivernale n'avait pas favorisé la résolution immédiate de la situation;

CONSIDÉRANT l'accompagnement qu'offre l'entreprise S. Besner dans toute situation d'urgence;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'entreprise S. Besner dans le domaine de la réparation d'un bris d'aqueduc;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par le conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi de contrat à Entreprise S. Besner;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise S. Besner un montant de 17 591,18 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

Monsieur Ostiguy demande le vote :
Pour : D.Yee, M-L. Yee, G.Massey
Contre : M.André, L. Besner et J.Ostiguy
Monsieur le maire vote pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2022-10-157

**NOMINATION ET RENOUVELLEMENT DE MANDAT AU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du CCU doit être renouvelé aux 2 ans, conformément à l'article 5 du Règlement 202 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU, messieurs Maurice Lafoley et Danick Archambault font partie du comité depuis déjà deux ans et que leur mandat vient à échéance le 30 septembre;

CONSIDÉRANT l'intérêt de ces membres à renouveler leur mandat à titre de membre citoyen sur le CCU;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

DE RENOUVELER le mandat de Maurice Lafoley, comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 septembre 2024, conformément à l'article 5 du Règlement 202 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

DE RENOUVELER le mandat de Danick Archambault, comme membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 septembre 2024, conformément à l'article 5 du Règlement 202 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-158

CRÉATION – COMITÉ ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est préoccupé par les enjeux environnementaux ainsi que par la santé et le bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la préservation des ressources naturelles telles que l'eau, les espaces verts ainsi que la valorisation des matières résiduelles sont notamment des sujets qui doivent être approfondis;

CONSIDÉRANT l'intention de mettre sur pied un comité municipal interne sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le maire siège d'office sur tous les comités municipaux;

Il est proposé par le conseiller Gilles Massey,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

DE CRÉER le Comité environnement;

DE NOMMER Madame Martine André, Messieurs Gilles Massey et Jacques Ostiguy sur le Comité environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-10-159

**ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉDITIONS
VAUDREUIL – IMPRESSION DU LIVRE DE BELLE-PLAGE À VAUDREUIL-
SUR-LE-LAC**

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-10-173 et 2022-04-057 pour l'octroi d'un contrat à Éditions Vaudreuil pour l'impression du livre du centenaire de la Municipalité : De Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la soumission émise par Éditions Vaudreuil mentionne : "Il est entendu et convenu qu'un manque ou un surplus d'un maximum 10% sera accepté et facturé au prorata";

CONSIDÉRANT QUE le processus d'impression a généré un surplus inférieur à 10%, soit 70 livres;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise Éditions Vaudreuil un montant supplémentaire de 1 355.65\$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-160

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-
SOULANGES ET MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES –
ENTENTE DE CONSIGNATION**

CONSIDÉRANT QUE le livre du centenaire est vendu à la Municipalité au coût de 40 \$ pour les non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges souhaite vendre le livre De Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac avec une consigne de 30 %;

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges souhaite vendre le livre De Belle-Plage à Vaudreuil-sur-le-Lac avec une consigne de 30 %;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite promouvoir l'histoire de la Municipalité ainsi que son 100^e anniversaire;

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à signer les ententes de consignation pour la vente de livre du 100^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

AFFAIRES DIVERSES

2022-10-161

APPUI – DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU QUÉBEC (PPAQ)

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

CONSIDÉRANT QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

CONSIDÉRANT QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

CONSIDÉRANT QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

CONSIDÉRANT QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

CONSIDÉRANT QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

DE RECONNAITRE l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'APPUYER les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Quelles sont les raisons pour lesquelles les deux conseillères municipales n'ont pas approuvé les dépenses des comptes à payer? Et pourquoi les conseillers n'ont pas approuvé la facture pour l'entreprise S.Besner?
- Est-ce que les citoyens seront invités à siéger sur le comité environnement?
- Combien d'ainés seront appelés à siéger sur le comité de la MADA?
- Quand et à quel endroit le poste de direction général sera affiché?
- Pour la résolution 12.2 passe par le conseil municipal et non par la direction?
- Est-ce possible d'avoir un suivi pour le boisé de Vaudreuil-sur-le-Lac?
- Est-ce que le conseil a des candidats dans sa mire pour le poste de direction générale?

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseiller David Yee remercie l'administration
Compétence et professionnelle

Madame Besner interroge le processus qui a amené à l'octroi et les réponses ne l'ont pas satisfaites. Celle-ci ne se sentait pas confortable de voter pour ces résolutions.

Madame Martine André tient à remercier également l'administration pour son travail. Madame André précise qu'elle a effectué son devoir de conseillère en fonction des formations qu'elle a reçues.

Monsieur Massey remercie l'administration et les félicite pour les 18 mois.

Monsieur Ostiguy mentionne avoir voté contre la résolution car il considérait que le processus d'octroi de contrat n'était pas parfait à son avis. Il espère que tous en tireront des leçons.

Monsieur le Maire mentionne qu'il a bien analysé de fond en comble les décisions qui ont été soulevées pendant la soirée, qu'il a demandé un rapport écrit et qu'il jugeait que tout était conforme.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

2022-10-162

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 44 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Liliane Besner,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 5 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
greffière-trésorière par intérim

Le maire

Anne-Marie Duval

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la
signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*